



République Française  
Département de Seine-et-Marne  
Canton de Serris

Serris, le 31 juillet 2020

Objet : aide financière à l'achat de vélo électrique

### ATTESTATION

Je soussigné, Philippe Descrouet, Maire de la commune de Serris (Seine et Marne), atteste que la commune n'octroie aucune aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et laisse Ile-de-France Mobilités financer cette subvention dans le cadre de sa politique de mobilité.

Cette attestation est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Pour le Maire absent,  
le 1<sup>er</sup> Adjoint,

  
**LUC CHEVALIER**